

Compte rendu de l'AG du 20 Janvier 2018

Voeux du Président

Présentation du CA

Election au bureau du SNEMG du Dr HEINTZ

Bilan moral

Le CA a eu 3 réunions présentiellles (participation exceptionnelle de Yann BRABANT et Ph BINDER).

Le Bureau : réunions Skype et mail, concertation (agrément, évaluations, soutien au DMG sur des problème du DES).

- 305 MSU, 72 tuteurs (298 EMG) au 17/01/18, 86 formations allant du S2 au SASPAS.

* Niveau 1 : 149 EMG (186 MSU)

* SASPAS : 83 EMG (129 MSU)

* Femme/enfant8 : EMG (13 MSU)

* Externes: 131 (92 MSU)

Les actions de cette année

- *Agréments* : les agréments sont valables pour 5 ans (auprès de l'ARS), Cette année, grosse difficulté de gestion et de présentation des dossiers ainsi que le retour vers les MSU. Surtout du à un dysfonctionnement du secrétariat de 3eme cycle.

Le renouvellement passe par la scolarité qui doit transmettre à l'ARS qui valide.

Devrait être régler en Septembre car fin transition : tous les médecins arrivant à échéance = renouvellement automatique pour 2 ans.

Les documents avec les dates de début et fin agréments devraient être fournis prochainement si ce n'est déjà fait. Le COGEMS va renvoyer personnellement la date de fin d'agrément à chaque MSU. La Faculté aura la responsabilité de prévenir avant de la fin échéance du renouvellement.

- *Conseil UFR* (conseil fac) : élection cette année. Les représentants sont fonction du grade universitaire (prof, Mapitre de Conférence, Chef de Clinique, étudiant et représentant du personnel administratif) : vote du budget de fonctionnement, des grandes orientations de la faculté de médecine, décisions opposables sur le fonctionnement des services de la faculté... Le COGEMS n'a pas de représentants élus à ce conseil et le DMG, staturairement a un représentant nommé, élu dans cette instance : y aurait-il possibilité de présenter une liste? NON car pas pas de nommés auseindu COGEMS, et nous ne sommes pas salarié de l'université. Le DMG n'est considéré quecomme un service.

Il y a un représentant nommé par le Doyen au Conseil restreint : Dr HEINTZ.

- *Accès aux ressources de la BU* : refus par le Conseil de l'UFR. Pas de possibilité d'adresse universitaire car réservée aux membres de l'université et trop coûteux d'en créer une pour les MSU. Le COGEMS/DMG a proposé de ne créer qu'une seule adresse avec accès restreint sur resoucrs BU pour MSU : non.

- *Evaluation* :

Le CRP fournit une compilation del eur évaluation sur les MSU leur posant difficulté.

Le retour de cette année a été mal vécu avec les démissions de certains MSU mais la réflexion est posée et les premiers retours du nouveau questionnaire (en cours d'amélioration) vont arrivés après le prochain stage.

- *Valisation DES de cette année*

Problème administratif car certains étudiants avaient un manque de preuve de leur participation à certains enseignements théoriques obligatoires. Les coordonnées de certains MSU ont été exceptionnellement données au DMG pour retrouver ce qui manquait. Gestion en 4 jours.

- *Gestion des stages :*

Difficulté pour les responsables départementaux+++ : grève d'un d'entre eux car les objectifs de leur travail ne sont pas définis, beaucoup de temps à passer.

- Contact avec les Collèges de Bordeaux et Limoges en cours, car la collaboration sera probablement nécessaire.

- Réunion des exécutifs des Collèges : reconnaissance par le CNGE des Collèges régionaux à la maîtrise de stage, issue du congrès de Grenoble.

- Participation au Conseil UFR et au Conseil et Staff du DMG

- Flash info mis en place

- Site internet en cours de reconstruction, page facebook et twitter en activité

- 100 % MSU sont adhérents au Collège

Projet

- Réseau de recherche (réseau investigateur)

- Direction de Thèse (réseau à construire)

- Relations locales et régionales à approfondir, contact avec autres collèges, le CNGE et le SNEMG

- Place du Collège dans la voie MCA ?

- Publications du Collège

- Représentation nationale = adhésion CNGE et SNEMG.

Questions :

- **Ne pas hésiter à présenter les thèses sous forme d'article pour possibilité de publication car beaucoup de travaux de qualité, le Collège peut informer de cette possibilité.**

- **Agrément : nouvelle réforme, tous les agréments sont revus cette année (socle et approfondissements). Tous les dossiers (déjà liste validés) vont être systématiquement pour 5 ans de 2018 à 2023 pour la phase socle.**

- **Thématique de recherche ouverte avec nommés et DMG : ne pas hésiter à les joindre.**

- **Contrat de formation professionnel à la fin de 1ère année ?**

Thèse : précision de leur cursus et préparation précoce de la thèse

Fin de phase socle : formation en spécialités transversales possible même si elles ne sont pas recommandées pendant la formation.

Avant la fin de première année (socle) : thématique de thèse doit être trouvée, attenante à la Médecine Générale (Commission Locale de Coordination pour valider la thématique)

- **Plainte des internes sur la difficulté à trouver un jury de thèse**

Thèse : 1 PU et les autres peuvent être associés. Beaucoup de sollicitations des nommés (besoin de candidature) . Dès le démarrage du sujet, il faut avoir le président et le directeur (120thèses/an à assurer).

Bilan financier

| Recettes | 2017 | 2016 |
|---|-----------------------|--------------------|
| Formation CNGE | 28 940,82 | 13 306,75 |
| Cotisations adhérents (dont cotisation CNGE) | 28 672,00 (15 470) | 25 295 (11 590) |
| Autres | 3 597,53 | 0 |
| Total | 61 210,35 | 38 601,75 |

| Dépense | 2017 | 2016 |
|---|-----------|-----------|
| Secretariat | 11 258,07 | 11 595,00 |
| Cotisation CNGE | 15 470,00 | 11 590,00 |
| Frais avancés organisation Formation DPC | 17 773,90 | |
| Alimentation | 3 122,33 | 3295,00 |
| Location salle | 1309,00 | 170,00 |
| Remboursement transport | 752,50 | 235,00 |
| Congrès | 500,00 | 865,00 |
| Assurance | 465,48 | 484,00 |
| Petit matériel | 212,98 | |
| Frais poste | 143,80 | |
| Frais bancaires | 90,00 | |
| Frais de gestion | 31,00 | |
| Total | 51 129,06 | 31 024,00 |

| | |
|---------------------|-----------|
| Total recettes | 61 210,35 |
| Total dépenses | 51 129,06 |
| Résultat (excédent) | 10 081,29 |

Objectifs

Aide financière aux réunions départementales (400 euros), remboursement frais de transport et téléphone, Congrès à Tours (financement pour internes, stand sur place...), règlement en ligne des cotisations)

Vote du rapport moral :

Contre : 0

Ne se prononce pas : 0

Pour : tous

Rapport financier :

Contre 0 :

Ne se prononce pas : 0

Pour : tous

Renouvellement CA :

Arrêt de Vincent BRUNET qui part en retraite

Charente : renouvellement à l'unanimité

Charente Maritime : élection de Régis Audier

Tout le monde pour et 1 abstention.

Deux Sèvres : renouvellement à l'unanimité

Vienne : 1 candidature : Cécile SOULON

Pour renouvellement et nouvelle candidature à l'unanimité

Réunion nouveau CA :

Election du Président (validation) : élection à l'unanimité

Proposition de 3 Vice-Président (79/17 et 16) pour représentativité départementale

Président honoraire ? Président sortant revient comme Président honoraire ou Vice Président à débattre lors des prochaines réunions.

Nadia BARON pour le 17, Virginie LAIDET pour le 16 : élection à l'unanimité

Trésorier : POPPELER Andréa, élection à l'unanimité

Trésorier adjoint : RENELIER Corinne, élection à l'unanimité

Secrétaire : FARCY Gwenaëlle, élection à l'unanimité

Secrétaire adjointe : poste à pourvoir

Questions

- **Statuts du COGEMS : l'objectifs est-il d'« accueillir et soutenir les étudiants dans leur discipline » : est-ce réellement le rôle du Collège ? Le Collège a émis l'hypothèse d'aider financièrement des étudiants pour le Congrès par exemple, aide à certaines recherches, d'où utilité dans l'aide aux étudiants, aide pédagogique.**

- **Un représentant des Nommés au sein du CA du Cogems (car un représentant Cogems au Staff des Nommés) serait nécessaire. La cission Collège/DMG est délétère. Symbiose DMG et Collège nécessaire car le DMG fait partie du Cogems. Structure actuelle est une faille car la zone d'échange est à sens unique.**

Pourquoi pas de Nommés historiquement ? Pour qu'il n'y ai pas de possibilités d'interférence de la faculté (qui les nomme) sur les décisions du CA.

Mais invitation (non statutaire) possible en attendant une discussion au CA et possible AG extra ordinaire pour un changement des statuts de l'association.

- **Domage que certains nommés ne puissent plus être membre du CA car perte de compétence de certains.**

Rappel par Président CNGE : 2 représentants Collège dans les bureaux des Nommés et vice versa serait bien pour améliorer échanges et concertation.

- **Dans l'avenir : Collège évolution ?, rôle ? L'émergence de la filière universitaire MG avec les nommés fait changer les choses.**

- **Les évaluations ont été du gâchis.**

- **CNGE : réunion des Collèges en Mars, formalisation rôle des Collèges et place de chacun au sein des universités. Avec la définition d'un rôle précis, le travail sera plus facile.**

Communications :

- *Nouveau DES (PP de C.CARIO)*

Questions et remarques :

- **Rémunérations réévaluées car augmentation travail ? : pas d'augmentation en quantité, plus grande responsabilité surtout.**

En 4ème année (pour les étudiants n'ayant pas fait leur DES en 3 ans) = 44 étudiants et pas de rémunérations: à gérer cette année. Après 3 ans, plus au tuteur de s'en occupe mais au DMG ?

Tuteur = bonne connaissance étudiant, grosse responsabilité en fin de phase socle mais c'est le coordinateur qui valide en final (avis du tuteur important et consultatoire).

- **Addicto, SP et douleur (formations transversales = FST) : problème car va vers des métiers de salariat et pas MG libérale.**

- **Tuteur et SAPAS? Que tuteur qui auront SAPAS? Non, augmentation du nombre de stage prioritaire. Mais tuteur participe au jury de DES.**

- **Tuteur =investissement important, comment tout faire ?**

- **Place du MSU+++ , DMG pas le mieux placé pour décider**

- **FST ne peuvent pas être faite pendant les 3 ans, prendre une année de plus.**

- **Redevance pédagogique quand on reçoit un SAPAS = tutorat**

- **Rémunération : RTI = 81,82 euros/tutoré/an = 2 heures de rencontre,**

RTG= 40euros/h = 122 euros mais envoyé la feuille présente sur le BV.

- **1/3 rémunération SAPAS = tutorat ??**

- Foire aux questions :

PP de V.HELIS

- Retour des ateliers

Power point disponibles